

Date 05/12/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 2

Episode de pollution : la ville de Chambéry et l'agglomération prennent des mesures spécifiques pour améliorer la qualité de l'air

Notre territoire subit actuellement un épisode de pollution de l'air où le seuil d'alerte 1 est atteint. Le dispositif préfectoral est activé. Plusieurs mesures règlementaires sont en vigueur. La ville de Chambéry et l'agglomération prennent également des mesures spécifiques pour améliorer la qualité de l'air : le tarif qualité de l'air est enclenché et la réduction de la vitesse de moins 20km/h en ville est obligatoire.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la ville de Chambéry mettent en place des mesures spécifiques sur le territoire pour réagir au plus vite et améliorer la qualité de l'air :

- Tarif qualité de l'air enclenché pendant toute la durée de l'épisode de pollution : 1€ pour une journée de bus sur le réseau Stac ou de location d'un vélo classique à la Vélostation
- Vitesse réduite de 20 km/h en ville de Chambéry, elle passe selon les secteurs de 70 à 50 km/h et de 50 à 30 km/h
- Contrôle de la vitesse des voitures en ville pour faire respecter l'arrêté de réduction de la vitesse de circulation des véhicules sur toute la ville
- Contrôle de l'interdiction de brûlage des déchets végétaux et verbalisation si effraction

Les obligations de l'arrêté préfectoral :

- Réduction de la vitesse obligatoire de 20km/h sur les axes routiers supérieurs ou égaux à 90km/h.
- Interdiction du brûlage des déchets végétaux et de l'écobuage sous peine d'une amende de 450€. Toutes les dérogations sont suspendues.
- Interdiction d'utiliser du chauffage d'appoint non performants : cheminées, inserts, poêles, chaudières installés avant 2000.

Les recommandations :

- Privilégiez la marche à pied et vélo pour les trajets courts.
- Favorisez les transports en commun et le covoiturage pour les trajets plus longs.
- Maîtrisez la température de mon logement sans excéder 19°C.

A savoir : Les mesures sont désormais activées plus rapidement. La mise en place de ce nouveau dispositif donne l'impression que l'air est plus pollué qu'auparavant, ce qui n'est pas le cas. Il permet d'être plus réactif et d'imposer des mesures contraignantes plus vite.

La qualité de l'air au cœur des priorités de l'agglomération et de la ville de Chambéry

Chambéry métropole - Cœur des Bauges place l'amélioration de la qualité de l'air au cœur de ses priorités. Le 26 octobre dernier, le conseil communautaire a approuvé les axes stratégiques d'un plan d'actions ambitieux en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air partagé par la Ville de Chambéry. L'agglomération agit sur les 3 causes de dégradation de l'air, à savoir le chauffage, les transports et les activités industrielles.

Pour cela, l'agglomération agit de manière transversale et structurée avec ses partenaires, dans le cadre d'actions pérennes, menées sur le long terme, pour atténuer la fréquence et le niveau des épisodes de pollution.

Actions sur les émissions dans le secteur résidentiel

- Mise en œuvre d'une plateforme de rénovation énergétique des logements avec le dispositif mon PASS'RENOV.
- Réflexion pour la mise en œuvre d'un fonds air bois pour aider au renouvellement des vieux appareils de chauffage au bois par des appareils plus performants.
- Prêt de broyeurs pour particuliers pour lutter contre le brûlage des végétaux.
- Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et déplacements.

Actions sur les émissions dans le secteur des déplacements

- Refonte des mobilités sur le territoire dans le cadre de « Territoire Mobile », qui vise à améliorer la multimodalité, avec
 - o un nouveau réseau de bus plus performant,
 - o un nouveau plan de circulation,
 - o des aménagements en faveur des transports en commun,
 - o création de nouvelles pistes cyclables
 - o la poursuite des actions de sensibilisation auprès des entreprises (PDE) et des établissements scolaires (PDES) et avec les professionnels de la santé.
- Construction d'une nouvelle gare multimodale pour favoriser le report modal et soutien au Lyon – Turin avec une priorité au transport par fret.
- Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Expérimentation du vélo à hydrogène.
- Favorisation du télétravail.

Actions sur les émissions dans le secteur des activités industrielles et de l'agriculture

- Mise à disposition des agriculteurs d'une déchiqueteuse à plaquettes bois-énergie pour éviter le brûlage à l'air libre des produits d'élagage.
- Réflexion sur la détermination de critères environnementaux dans les marchés publics et travaux intégrant des objectifs de « chantiers propres » et de bilan carbone des déplacements lors des chantiers de BTP.

Vignette Crit'air : la ville et l'agglomération invitent tous les habitants à s'équiper

Si l'épisode de pollution passe au niveau alerte 2 des zones de circulation différenciée peuvent être mises en place par le Préfet pour restreindre la circulation aux véhicules les moins polluants, en se basant sur les certificats qualité de l'air. Pour circuler votre véhicule devra être équipé de la vignette Crit'air.

Comment l'obtenir ? La commande se fait en quelques minutes sur le site certificat-air.gouv.fr à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.